

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.

ADMINISTRATION
des
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 4

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 4 Décembre 1878

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 1836

1836

Messieurs,

M^r Zacharie Astruc, artiste français qui s'occupe du commerce des tableaux, voudrait offrir en vente au Gouvernement un triptyque de François Fruket, peintre flamand mort très jeune et dont il ne reste des œuvres qu'à Séville où il a habité. C'est de là que M^r Astruc a rapporté le triptyque dont il a l'intention de se dessaisir.

Il résulte de renseignements qui m'ont été fournis que ce triptyque serait en effet une œuvre de mérite et dont l'authenticité paraîtrait démontrée.

D'autre part, la plupart des publications faites sur l'histoire de l'art en Espagne sont d'accord pour affirmer la valeur de l'auteur, talent italo-flamand qui paraît avoir ces tendances et le renom de Franz Floris, et qui a pour nous outre l'extrême rareté de ses œuvres, l'intérêt d'une énigme historique.

En égard à ces considérations, je crois,

à la Commission des Musées royaux
de peinture et de sculpture.

Messieurs, pouvoit signaler à votre attention
le triptyque dont il s'agit et je vous saurais
gré d'examiner s'il y aurait intérêt à en faire
l'acquisition pour le musée de l'Etat.

M^r Astruc ne désirant pas prendre
à sa charge les frais de transport de l'oeuvre à
Bruxelles, pour la soumettre à votre examen, frais
qui ne s'élèveraient pas à moins de 2 à 300 francs.)

Il vous appartient d'apprécier s'il y
a lieu de l'affranchir de cette dépense qui, le cas
échéant, retomberait forcément à la charge
de votre collège.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma
considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,

G. Robin-Jacquemyns

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.

ADMINISTRATION
des
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 12842

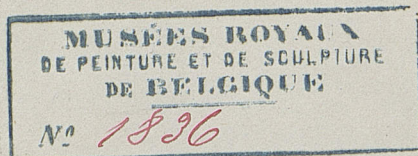
N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Bruxelles, le

28th 1871



Messieurs,

En réponse à votre lettre du
16 de ce mois, j'ai l'honneur de vous
informer que M.^l L. Astruc qui possède
le buste de François Truget dont l'achat
est proposé à l'Etat, a son domicile à Paris,
rue du faubourg S^t Honoré, N^o 233.

Agrez, Messieurs, l'assurance de ma
Considération distinguée.

Pour le Ministre,
Le Secrétaire Général,
Villafra

A la Commission des Musées
Royaux de peinture et de
Sculpture, à Bruxelles.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 1836.

Brux. 16 Dec. 1878

à M^{re} le Ministre des
1^{er} Intérieurs.

Par votre lettre du 12 de ce
mois, adressée aux Beaux-Arts,
N^o 1, nous appelons votre
attention sur un très bon
de François Frutsky, qui
pourrait être intéressant
à acquies pour le Musée
de l'Etat.

Nous vous prions, M^{re}
le Ministre, de vouloir bien
nous faciliter l'instruction
de cette affaire, en nous
indiquant l'adresse de M^{re}
J. Astruc, possesseur de
l'œuvre offerte en vente
et la ville où celle-ci se
trouve actuellement.

V^{re} S^{ve}.

Le Secrétaire
W. H.

Le Président
L. S.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 1836

Brux. 14 Janvier 1879

1836.

M^r. Th. Willemo
Artiste - Peintre
à Paris
Cher Monsieur,

M^{te} Ministre de l'Intérieur
vous informe que M^r Zacharie
Astruc, artiste Français, rue
du faubourg St Honoré 233
à Paris, s'occupe de vendre
pour la Collection de l'Etat
un Drapeau de Francier
Futet, peintre flamand mort
très jeune dont il ne reste ~~plus~~ de
ouvrages qu'à Séville, où il a habité.
Ce Drapeau est signalé
comme une œuvre de mérite
et dont l'authenticité paraît
évidente.

La Commission d'acquisitions
mettant de nouveau votre

obligées à contribuer,
à l'honneur de votre prière,
Cher Monsieur, de vouloir
bien lui faire savoir si
l'ouvrage dont il s'agit
vous semble de nature à servir
de l'intérêt pour le plus grand
mérite que des découvertes ulté-
rieures soient faites en vue
de son acquisition pour les
Collections de l'Etat. Nous
ignorons la valeur que elle
vous attribue à cet
égard le gref.

Respectueusement,
agréer l'expression de mes
meilleures salutations

Le Secrétaire.

Paris le 20 Janv 1879

F. W. Chopot

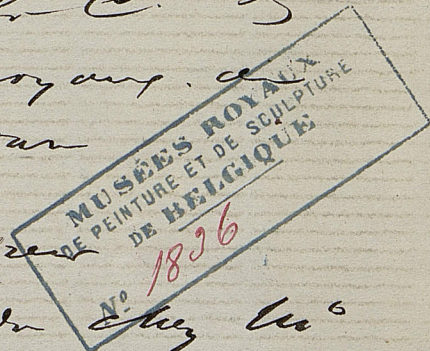
Monsieur Steiner

Secrétaire de la C. ou l.

Musée, voyant de

Paris

Cher Monsieur



Je me suis rendu chez M^{re}
Astuc pour voir le Cryptogme
dont vous me 'avez entretenu.

C'est fort intéressant &
s'il y a lacune de ce genre
dans notre Musée, il y a, en
me semble, lieu à donner suite
à cette affaire - C'est un ouvrage
de grande qualité et de
grande importance.

Je vous prie de m'en
faire part. Avec
meilleures salutations

F. W. Chopot

Bruxelles, le 12 Septembre

1879

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N° 1836

à Messieurs les membres de la Commission
des Musées Royaux.

Messieurs,

J'ai l'honneur de faire passer sous
vos yeux et de soumettre à votre examen
l'œuvre de Frutet comprenant les
quatre Évangélistes et l'Adoration
des Rois désignés par l'historien
espagnol Jean Bermudez et qui
figuraient anciennement au couvent
de la Merced de Séville.

Je désirerais les voir figurer au
musée Royal de Bruxelles. Le grand artiste

reprénderait ainsi tout naturellement
dans sa patrie la place à laquelle
il a droit.

J'ai la liberté d'estimer à Trente
Mille francs la valeur de ce rare
ouvrage.

Avec mes meilleurs sentiments,
je prie Messieurs les membres de
la Commission d'agréer les
expressions du plus profond
respect.

Isidore Astruc

88 rue neuve
Gr.

N^o 1836

3

Brux. 20 Oct. 1874

à M^r Zacharie Astruc
Narbonne.

88. Rue Neuve

M^r le Vice-Président
Félix a eu l'honneur de
nous faire part des motifs
qui amènent la Commis-
sion d'histoire des lettres
à attribuer à Franz Florin
et à Jérôme Franck, le tri-
ptyque que nous lui avons
communiqué sous le nom de
Franck.

La Commission est disposée
à acquiescer cet ouvrage, mais
en raison du changement
d'attribution & de l'état
de conservation de l'œuvre,
elle ne pourrait vous en
offrir plus de Sept mille
francs.

Il est entendu, M^r,
,

que si vous étiez disposé
à accepter la proposition
que la Commission me
charge de vous transmettre
la copie du traité qui
ne sera définitivement
conclue que sous la réserve
d'être approuvée par le
Gouvernement.

Veuillez, je vous prie,
M^{re} me faire connaître votre
résolution à ce sujet &
avoir l'assurance de ma
très haute et très dévouée.

Le Secrétaire.
D^h

à Monsieur Sténos, secrétaire de la
Commission des Musées Royaux.

Monsieur,



Pour répondre à la communication que vous m'avez fait l'honneur
de m'adresser au nom de la Commission et qui a pour objet la
décision prise au sujet de l'ouvrage admis sous le nom de Frans
Florin et Jérôme Franck, présenté par moi au Musée, j'ai
l'honneur de vous informer que j'accepte la somme de sept mille
francs qui m'est offerte.

Je vous saurais gré, Monsieur, de vouloir bien prendre acte
de mon adhésion et recevoir mes remerciements empreints.

Daignez agréer, très-honoré monsieur, avec
l'assurance de mon profond respect, mes sentiments de haute considération.

Salomon Astruc

88, rue Neuve.

Bruxelles, le 28 Octobre 1879.

MUSEES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 1836

1836

Brux. 31 Oct. 1879

à Mr le Ministre des
Intérieur

M^r. Zacharie Astruc
muni de l'œuvre le triptyque
représentant: l'adoration
des Mages, dont nous
intervenait votre lettre du
4 décembre d^r, et de
Beaux-Arts, N^o 12872.

qui figurait anciennement
au Cabinet de la Meris,
à Nivelles,

La possession de cette
œuvre a été induit en
erreur en l'attribuant
à François Frutet, peintre
flamand, sur lequel il
n'existe d'autres enseigne-
ments que ceux donnés
par l'historien espagnol
Bernardès, ~~qui fait connaître~~

L'examen du tableau
nous a fait découvrir deux
monogrammes: ceux de
François Floris et de Jérôme
Frutet, ainsi que la date
de 1571. Ces indications

nous font croire avec quelque
certitude de vérité que
le triptyque et la dernière
œuvre de Frans Floris
mort en 1570, qu'il n'a
pu la terminer et qu'elle
a été achevée ^{en 1571} par son élève
Jérôme Franck. Les
portraits de cet artiste
représentés dans le panneau
central semble devoir
confirmer notre supposition.
Ces circonstances donnent un
grand intérêt au triptyque
présenté par Mr Astruc.
La composition est impor-
tante, bien traitée, d'un
bel aspect et le coloris
est très puissant.

Frans Floris est ~~déjà~~
représenté au Salon des
D^e États, ~~mais~~ par une
figure d'une tonalité
très différente; le rang
qu'il occupe dans l'histoire
de l'art est assez considérable

pour justifier l'achat
d'une seconde production
de ce maître.

Nous avons, en consé-
quence l'honneur d'aller
le Ministre de nous
prier de vouloir bien
nous autoriser à acquies-
cer au prix modéré de 7000 francs,
le triptyque offert en
vente au Salon de l'État.
Mr Astruc étant à la ville
de ~~Paris~~ et nous en
Paris insiste vivement
sur une prompt solution

Veuill. agr.

Le Président
Le Secrétaire. F. S.
R. S.

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.

ADMINISTRATION
des
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 18.658.

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Bruxelles, le

6 ^h_{br} 1879.



Messieurs,

Je vous autorise à acheter au
prix de 7000 fr., le triptyque de Fr.
Floris et J. Franck, que M^{re} Astruc
offre de céder à l'Etat.

Votre lettre du 31 octobre était
relative à cette acquisition.

Le Ministre de l'Intérieur,

G. Nolli-Jacquemyns

A la Commission directrice du
Musée de Peinture de

Le Souverain déclare qu'il
lui en a été payé les dimes
roy. de P. & de S. la somme
de Sept mille francs (57000)
pour ces deux années
d'un temps de guerre de France
Floris & Jeanne Frank (1800.
valeur des dimes) Suivant
le contrat passé ce jour.
Bruxelles, Novembre 1809

à fournir en triple expédition
(sur papier libre)

Brux. 10 Nov. 1879

M^r J. Ostruc
Statuaire

Rue Neuve 88

Brux.

Comme suite à votre
lettre du 28 Octobre d^r.
J'ai l'honneur de vous
renseigner que le diptyque
de Franz Florio & Jérôme
Franchet est définitivement
acquis par le don de
l'Etat pour la somme
de Sept Mille francs.

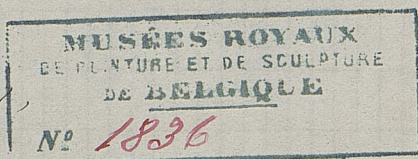
Vous prie, en conséquence,
M^r, nous faire parvenir
suivant les indications
ci-jointes, les pièces
nécessaires pour la légi-
-timation du prêt de cet
œuvre et agréer l'ass. de
ma C^{te} d^r d^r.

Le Si^rcrit.

Stz

à Monsieur Sténioz, Secrétaire
de la Commission des Musées Royaux.

Très-honorable Monsieur,



J'ai l'honneur de vous remettre, sous ce pli,
les divers documents, semblables au modèle que vous
avez eu la bonté de m'adresser. J'espère que vous
les trouverez conformes à votre attente et je
vous prie d'agréer l'expression de ma
Monsieur Sténioz pour l'obligeante
mise à la produire.

Je suis avec un profond respect,
Monsieur le Secrétaire, votre bien
dévoué Serviteur.

Jacques Adriaens

Bruxelles, 611 Novembre
1879.